

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le trente avril, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, BOULLIER Magali, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, , SCHIMITZ Jean-Marc.

Etaient absents : RIVIERE Mickaël, SEIGNERET Ludivine,

Secrétaire de séance : Jean-Marc HETSCH.

Date d'envoi de la convocation : 25 avril 2024

**ENTREPRISE RETENUE POUR LA MISE A LA COTE DES TAMPONS ASSAINISSEMENT
SUR RD 45**

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises. Ils ont été examinés par la commission « Voirie ».

Hubert MONDIERE, Adjoint en charge de la Voirie, les expose et il en ressort les points suivants.

Il propose de retenir l'**offre de EUROVIA** pour les travaux suivants :

Pour la partie Assainissement : réalisation de mise à la côte des tampons Assainissement sur **Route Départementale 45 en agglomération** pour un montant de **2 080 € H.T., soit 2 496,00 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre d'EUROVIA pour les travaux suivants :

- Pour la partie Assainissement : réalisation de mise à la cote des tampons Assainissement sur **Route Départementale 45 en agglomération** pour un montant de **2 080 € H.T., soit 2 496,00 € T.T.C.**

Ainsi fait et délibéré par les membres présents, qui lecture faite, ont signé au registre des délibérations.
Pour extrait conforme certifié exécutoire le 30 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc HETSCH

Le Maire,
Charles BRUN.